

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles)

**N° CCAS\_2022DC0056**

**OBJET : RELAIS PETITE ENFANCE-DEVIS ANIMATIONS COMPTINES ET HISTOIRES EN  
SIGNES AVEC HELENE GAY**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° CCAS\_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant  
délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**CONSIDÉRANT** que le Relais Petite Enfance (RPE) a vocation à organiser des accueils de  
groupe au bénéfice des enfants et des assistants maternels ;

**CONSIDÉRANT**, en application de son projet pédagogique, l'opportunité d'organiser des  
animations comptines et histoires en signes favorisant l'éveil des enfants

**CONSIDÉRANT** que Madame Hélène GUAY animatrice et formatrice en communication enrichie  
par les signes, 6 rue Alphonse Daudet 69320 Feyzin, peut assurer cette prestation et répond aux  
critères du groupe d'enfants et d'assistants maternels en termes de tarif et de disponibilité.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : De signer avec Madame Hélène GUAY, 6 rue Alphonse Daudet 69320 Feyzin, le  
devis N° 184 daté du 21 juin 2022 pour des ateliers, au bénéfice des enfants et des assistantes  
maternelles accueillis au RPE.

**ARTICLE 2** : Le calendrier pour l'année 2022 des ateliers sera déterminé avec le RPE sur trois  
dates entre septembre et décembre 2022.

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 217,00 Euros TTC. Le  
règlement sera effectué sur présentation de factures conformes adressées à l'issue de chaque  
prestations. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 02 compte 6188 du budget du  
RPE.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu  
compte à la prochaine séance du conseil d'administration.